Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260306-DEL2026013-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 MARS 2026

Date de la convocation :
23 février 2026
Date d'affichage :
23 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 17
Présents – 11
Procurations – 4

L'an deux mil vingt-six, le six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MAHE, Adjoint.

Membres présents : M. MAHE Jean-Paul, Mme CALVEZ Laurence, M. DELAPORTE René-Yves, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Adjoints au Maire, M. BONGRE Raymond, Mme CONAN Sylvie, Mme LE FORBAN Roselyne, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme BATTAS Guénaëlle, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. LE GALL Gérard, M. ORGEBIN Yvon, Mme JANOT-MONFORT Annie a donné procuration à Mme CALVEZ Laurence, Mme ASSON Pascale a donné procuration à Mme LE FORBAN Roselyne, Mme JEAN Florence a donné procuration à M. DELAPORTE René-Yves et M. LE COUTURIER Arnaud a donné procuration à M. ETES Cyrille.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie CONAN

Délibération 2026-013 / Finances locales – Décision budgétaire

Objet : Adoption du compte financier unique du budget annexe du lotissement du Manoir

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement du Manoir établit comme suit :

Section de fonctionnement	**Budget primitif 2025**	**Réalisations 2025**	**Reste à réaliser**
Recettes	865 205,00 €	838 832,13 €	
Dépenses	865 205,00 €	794 962,07 €	
Résultat 2025		+ 43 870,06 €	
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)		+ 43 871,21 €	
Section d'investissement	**Budget primitif 2025**	**Réalisations 2025**	**Reste à réaliser**
Recettes	353 985,65 €	353 985,65 €	
Dépenses	353 985,65 €	407 661,18 €	
Résultat 2025		- 53 675,53 €	
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)		- 407 661,18 €	

Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Jean-Paul MAHE, Premier Adjoint, avant de quitter la salle.

Monsieur MAHE propose d'adopter le compte financier unique pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260306-DEL2026013-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement du Manoir.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Sylvie CONAN
Secrétaire de séance

Jean-Paul MAHE
Adjoint au Maire